

DÉCRET N° 2019 – 051 DU 13 FEVRIER 2019

portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de l'accord de financement signé à Rome, le 08 février 2019, entre la République du Bénin et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés (PADAAM).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
sur proposition du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 février 2019,

DÉCRÈT E

L'accord de financement signé avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), dans le cadre du financement partiel du Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés, en abrégé "PADAAM", sera présenté à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, par le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les honorables Députés,**

I- HISTORIQUE DU PROJET

Au Bénin, l'agriculture constitue un secteur stratégique de croissance avec une contribution moyenne de 23% au Produit Intérieur Brut (PIB), 75% aux recettes d'exportation et fournit environ 70% des emplois.

C'est pourquoi, depuis avril 2016, la vision du Gouvernement pour le secteur agricole est de faire de l'agriculture le principal levier de développement économique, de création de richesse et d'emplois au Bénin.

Pour ce faire, le Gouvernement a initié divers projets de développement dont le Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés.

Le Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès aux Marchés s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du quatrième axe stratégique du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021) et du Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA 2017-2025) qui visent, entre autres, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le Projet vise à réduire de façon durable la pauvreté par l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes qui représentent respectivement 30% et 40% des bénéficiaires.

La zone d'intervention du Projet comprend quatre (4) pôles de développement Agricole, à savoir : le sud du pôle 4 qui couvre le département des Collines, le pôle 5 qui rassemble les départements du Zou et du Couffo, le pôle 6 circonscrit au département du Plateau et le pôle 7 qui s'étend aux départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono.

Le Projet cible environ 51000 ménages dont principalement les femmes et les jeunes (de 15 à 35 ans).

La durée de réalisation du projet est de 6 ans.

II- PRÉSENTATION DU PROJET

A- OBJECTIFS

L'objectif global visé par le Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale à travers la promotion de trois (3) filières agricoles conventionnelles porteuses de croissance, à savoir : le riz, le maïs et le manioc.